

Comment Lansana CONTE a réellement accéder au pouvoir en 1984 (Partie 1)

Depuis le 3 avril 1984, beaucoup de choses ont été dites, nous pensons honnêtement qu'il est grand temps de recadrer les événements et surtout, de rétablir LA VERITE sur cette partie de l'histoire de notre pays assez méconnue pendant que la plus part des protagonistes vivent encore.

Nous vous livrons la première partie de la LETTRE OUVERTE A LA NATION écrite par le Capitaine Alpha Kabiné KABA durant son exil à Abidjan et qui fait objet de diffusion en 1991.

Nous prenons à témoin :

- Monsieur Alpha CONDE (Président de la République),
- Son Excellence Aboubacar SOMPARE (Ancien président de l'Assemblée Nationale),
- Le Commandant CROSS (Pilote),
- Monsieur DIOURBEL (ancien Diplomate à Paris),
- Le Professeur Sidiki Kobélé KEITA (Historien)
- Le Général Fodé Momo CAMARA (Ancien Ministre)
- Madame KEITA (épouse du Capitaine Lansiné KEITA « Fankama »), ancien Ministre de la Défense
- Le Professeur Lansiné KABA (Qatar),
- Le Général Facinet TOURE, Médiateur de la République.

Pour la famille Alpha Kabiné KABA

Bachir KABA
Expert comptable IEC
Administrateur de sociétés
Bruxelles
Contact : kababachir@hotmail.com

LETTRE OUVERTE A LA NATION

(1^{ère} partie)

par

El Hadj Alpha Kabiné KABA

Ex-Capitaine de l'Armée
Ancien Ministre-Gouverneur des banques et assurances
Ancien Gouverneur de la
Banque Centrale de la République
de Guinée (BCRG)

Chers compatriotes,

Pendant près de trois décennies notre pays la République de la Guinée a été soumis à de dures épreuves par le régime du feu Président Ahmed Sékou Touré. Vous et moi en avons tous été, d'une manière ou d'une autre, victimes.

Au lendemain du crépuscule de ce régime, on croyait avoir sonné le glas des injustices, des humiliations, des assassinats, des tortures et des barbaries. Toutes choses qui dénaturent et avilissent l'homme. Erreur. On assiste plutôt aujourd'hui à une aggravation de la situation. Vous vous souviendrez toujours de ce crime exécrable perpétré contre l'ex-Capitaine Mamadou Mansaré, ce bel homme inoffensif lâchement assassiné dans sa maison en Février 1985, sous les yeux impuissants de sa famille.

Tous les observateurs sont unanimes à reconnaître que le régime du Président Lansana Conté est pire que celui auquel il a succédé. Et certains de conclure ironiquement que la montagne a accouché d'une souris.

Personne ne peut se targuer de jouir pleinement de sa liberté. C'est à peine qu'on est libre de penser. La subséquence menace de représailles qui, comme une épée de Damoclès plane au-dessus de nos têtes, m'a contraint au mutisme au point que je n'ai pu m'expliquer à temps sur le scénario savamment monté par mes détracteurs, lequel scénario vous aurait fait croire qu'au cours de mon mandat de Gouverneur de la Banque Centrale de la République de Guinée (B C R G), j'aurais détourné dans la caisse de cette institution financière la somme faramineuse de 500.000.000 de dollars US ; soit 250.000.000.000 FCFA.

Permettez-moi de profiter du vent du renouveau démocratique qui commence souffler dans notre pays, pour rompre le silence.

13 juin 1985 – 13 juin 1991, cela fait exactement 6 ans –jour pour jour- que j'échappais aux machinations diaboliques orchestrées par le Gouvernement Guinéen pour attenter à ma vie. J'ai des preuves irréfutables que j'exhiberai le moment venu. C'est donc ce qui m'a contraint à l'exil depuis le 1^{er} juillet 1985, date à laquelle j'ai foulé le sol malien.

LES FAITS IN EXTENSO

La mésentente et la division créées et entretenues au sein de notre jeune équipe, gouvernementale, me laissaient présager un déchirement inévitable auquel je n'avais pas voulu assister.

Devant l'évolution de cette terrible situation, je n'avais qu'un seul choix : présenter sans délai ma démission. Et c'est ce que j'ai fait par lettre adressée au Chef de l'Etat le 15 Janvier 1985. Ma démission a été acceptée le 11 Février 1985 avec – ma grande satisfaction – tous les remerciements de son Excellence Monsieur le Président de la République.

Et j'ai été au même moment ; admis (sur ma demande) à faire valoir mes droits à la retraite d'ancienneté.

Après les multiples inspections effectuées au niveau de l'ensemble du système bancaire, j'ai quitté Conakry le 1^{er} Avril de la même année pour Kankan.

Quelques jours après, j'ai été rappelé par le Chef de l'Etat pour m'expliquer sur le rôle que j'aurais joué dans l'affaire de contrat concernant le projet de construction de 1000 logements à la Cité du chemin de fer par CARFA TRADE GROUP S.A. Les mêmes explications étaient demandées aux deux premiers signataires, qui sont le Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat, et le Directeur du Bureau Central des Etudes et Projets (B C E P) de la Présidence de la République.

Monsieur le Ministre du Plan et des Ressources Naturelles (d'alors), le Capitaine Jean Traoré.

circulation qui a provoqué chez moi une paralysie faciale secondaire. Les premiers soins reçus à l'hôpital de Kankan n'ayant pas été concluants, je me suis immédiatement rendu à Bamako, le 20 Avril 1985 où j'ai suivi deux semaines de traitement, précisément à l'hôpital de Kati avant de me retourner à Kankan le 04 Mai.

Le 10 Juin, alors que je m'apprêtais à un contrôle médical à Bamako, les échos mensongers d'un article paru dans Jeune Afrique (J.A.) N° 1273 du 29-05-85, me sont parvenus. Dans cet article, en effet, J.A. annonçait que j'avais quitté mon pays à cause d'une affaire de contrat de travaux de construction, et que je me trouvais quelque part en Europe.

Pour démentir cette allégation qui a vite fait de défrayer la chronique, j'ai jugé nécessaire de reporter mon voyage sur Bamako, et de me rendre à Conakry le 11 Juin. Je devais solliciter l'audience du chef de l'Etat pour le Jeudi 17 Juin. A mon grand étonnement, le 13 en rentrant de la ville, on m'a annoncé l'arrestation de mon épouse Hadja N'Mah Touré, et mon fils Mohamed. J'ai compris le piège ainsi monté.

Désemparé, j'ai d'abord cherché à me cacher dans le quartier. Et je suis resté 17 jours durant dans ma cachette avant de regagner Bamako le 1^{er} Juillet 1985, via Kankan. De Bamako, je me suis rendu à Abidjan, où je vis depuis le 12 Août 1985, échappant ainsi à toutes les machinations orchestrées.

C'est quelques mois plus tard, que je verrai – grâce à des amis – deux documents du Tribunal de Première Instance de Conakry 1 me concernant. Le premier document est un arrêt de jugement en date du 12 Juin 1985, me condamnant pour crime de faux, usage de faux et détournement de deniers publics. Le second est un mandat d'arrêt international (N°19) de la même date, lancé contre moi, et sollicitant de tous huissiers et Agents de la force publique de me rechercher et de me conduire sous escorte en territoire guinéen.

Ces deux ridicules documents sont signés par un certain Blaise Pascal KEITA, premier Juge d'instruction au Tribunal de Conakry 1.

J'étais vraiment irrité à l'idée de savoir que de telles malhonnêtetés morales persistaient encore en Guinée, que je croyais être sur la voie de devenir un pays de droit et de justice.

Dans lesdits documents, je suis accusé d'avoir – au cours de mon mandat – détourné une somme de 500.000.000 de dollars américains. Soit 250.000.000.000 FCFA (deux cent cinquante milliards) à cette époque où le billet vert valait 500 FCFA. Quelle aberration de la part de Maître Blaise Pascal qui, du reste, ne m'a jamais rencontré dans la vie.

Devant cette monstruosité et aux seules fins d'aider à la manifestation de la vérité, je me vois bien obligé d'outrepasser le scrupule professionnel, pour livrer au peuple de Guinée et à l'opinion publique internationale à qui ont bien voulu faire croire au Père Noël, le détail sur ma gestion ; pour la période d'Avril 1984 à fin Février 1985, soit 11 mois.

La situation s'établissant comme suit :

A/ RESERVE D'OR (en lingots)

Léguées par l'ancien régime dont l'existence remonte aux toutes premières années de l'indépendance du pays, et serait un héritage du trésor français 600 Kgs

B/ RECETTES TOTALES EN DEVISES DU 03-01-1985 (en US dollars)

- 1° - Dépôts dans les banques étrangères au
31-03-84 (légué par l'ancien régime) 30 952 073,37
- 2° - Fonds des sinistrés du tremblement de terre
de Gaoul (légué par l'ancien régime) 6 764 347,76
- 3° - Compte Diamant de la Campagne 1984

(légué par l'ancien régime)	1 244 640,74
4° - Montant total des DONS faits au CMRN à notre prise de pouvoir (convertis en US \$)	25 382 278,58
5° - Recettes totales provenant des versements des Taxes spéciales et Impôts dus par les Sociétés Mixtes d'Exploitation Minière FRIGUIA et KAMSAR	132 487 937,82
<hr/>	
TOTAL DES AVOIRS US \$	196 831 278,27

C/ UTILISATIONS

— Dossier carburant	US \$	21 444 851,66
— Dossier riz	US \$	19 470 950,00
— Budget pèlerinage 1984	US \$	8 809 986,00
— Paiements des DETTES EXTERIEURES	US \$	13 758 343,65

— FINANCEMENT DIVERS DOSSIERS

— Avril 1984	US \$	6 979 464,29
— Mai 1984	US \$	15 183 211,38
— Juin 1984	US \$	19 921 463,57
— Juillet 1984	US \$	11 506 044,36
— Août 1984	US \$	8 509 760,31
— Septembre et Octobre 1984	US \$	16 589 378,11
— Novembre 1984	US \$	16 962 844,49
— Décembre 1984	US \$	10 200 320,52
— Janvier 1985	US \$	25 490 389,48

TOTAL DES DEPENSES	US \$	194 827 008,22
--------------------	-------	----------------

D/ RECAPITULATION GENERALE

TOTAL DES AVOIRS	196 831 278,27
TOTAL DES DEPENSES	194 827 008,22

EXCEDENT DES RECETTES	2 004 270,05
-----------------------------	--------------

Je suis disposé à fournir les moindres détails sur ces différents postes de Recettes et Dépenses ci-dessus.

Au regard de tous ces détails, on est en droits de se demander d'où viennent alors les 500.000.000 de dollars US ?

Mieux, la somme déclarée détournée est de 40 fois supérieure à celle (de 6,5 milliards FCFA) soustraite dans la CAISSE CEDEAO par Monsieur Mohamed Diawara et consorts. Ceux-là

ont été poursuivis, jugés et sévèrement condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement qu'ils purgent encore.

Je sollicite qu'il plaise à la Commission Technique de la Cour Suprême de bien vouloir publier les résultats d'investigations au cours desquelles elle a découvert cette énorme perte au niveau de la Banque Centrale, et, de lever le voile sur les complices potentiels qui auraient aidé à la soustraction frauduleuse de cette somme. Car il est invraisemblable qu'une si importante somme sorte d'une institution de cette envergure sans la main des différents Directeurs, des Comptables et Caissiers. Autrement – et je ne le dirai jamais assez – ce serait une affirmation gratuite et je m'en voudrais de ne pas accuser le gouvernement de jouer à Colin-maillard. La publication de ces documents est souhaitée dans le seul but de mieux éclairer le peuple de Guinée (victime) et l'opinion internationale, sur ce scandale financier sans précédent.

En vérité, un détournement portant sur une somme de 250.000.000.000 FCFA commis au préjudice d'un pays aussi pauvre comme la République de Guinée, constitue à mes yeux un scandale financier sans précédent.

Mais ce qui reste encore étonnant dans cette affaire du siècle, c'est que ni le Gouvernement, ni l'opinion, n'ont enregistré jusqu'ici aucune réaction de la part de mes successeurs à la tête du système bancaire, lesquels sont pourtant des sommités de la haute finance, qui ne peuvent – évidemment – pas être manipulés. Je veux nommer Messieurs Kerfalla YANSANE et Léon CHAISE (un expert français), respectivement Gouverneur et Vice-Gouverneur de la B C R G. Pour revenir à l'affaire des 1000 logements, c'est d'abord le Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat et le B C E P qui ont signé depuis le 19-05-84, le protocole d'accord du projet de construction. Ils ont mandaté le partenaire à rechercher le financement nécessaire à la réalisation des travaux a été signé le 18-10-84 par le Ministre de l'Habitat, le B C E P et les partenaires.

La convention financière signée le 19-10-84 par le gouverneur de la Banque, a été approuvée le 24-10-84 dans toutes ses dispositions par Monsieur le Président de la Cour Suprême qui la déclarée conforme à la législation, ainsi qu'à l'ordre public en République de Guinée. (Voir l'avis joint en annexe).

Le Ministre des Finances pour sa part, a approuvé la même Convention financière qu'il a fait enregistrer gratuitement. Le 21-12-84, il a accordé aux partenaires l'exonération des droits de douanes, des impôts et des taxes diverses pour toutes importations dans le cadre desdits travaux. (Voir l'avis joint en annexe). A partir de ce moment, la Convention devenait légale et exécutoire dans toutes ses dispositions.

Il est donc clairement établi que je n'ai pas quitté mon pays parce que craignant une quelconque responsabilité, mais je redoutais plutôt la violence des agents de sécurité chargés de me mettre en état d'arrestation. Il serait en effet ridicule et dangereux pour moi de vouloir braver des agents au service d'un régime sans foi ni loi.

J'ai donc choisi l'exil en confiant mon cas à l'avocat imperturbable qu'est le temps. Et je pense que le temps a fait son œuvre, en mettant à nu l'indifférence coupable du Gouverneur à l'égard de cette énorme perte d'argent subie par son pays, pendant cette période de grave crise économique mondiale.

Et d'ailleurs, reconnaissant le grand tort qu'il a causé à tous les niveaux par la rupture abusive des contrats, le Gouvernement vient de régler à la suite de la conclusion d'un accord amiable, le différend qui l'opposait à monsieur Sévérin ADJOVI, depuis 5 ans.

Au cours de cette réconciliation les parties se sont interdites de faire toutes les déclarations ou de divulguer toute information relative à cette affaire.

C'est grâce à un Journal de COTONOU « JE SAIS TOUT » que j'ai pu avoir le communiqué de presse relatif à cet accord amiable, ayant réglé dans le secret le différend ci-dessus (voir copie en annexe).

Mais alors, pourquoi tient-on à garder sous le sceau du secret les termes de la conclusion de l'accord en ce moment où la tendance est à la transparence dans la gestion des affaires de l'Etat ?

Sans nul doute parce qu'on craint la réaction du peuple, principale victime des mesquineries intestines de certains responsables égoïstes et corrompus jusqu'aux os.

En effet n'eussent été ces mesquineries, la nouvelle Cité du chemin de fer ferait aujourd'hui la fierté de tous les guinéens en général, et particulièrement les habitants de Conakry la Capital. Méditez quelques moments sur le retard causé au pays dans cette affaire. C'est révoltant !

Pour des machinations de ce genre, me voici contraint à l'exil depuis 6 ans, entièrement coupé de mon pays et de ma famille. Connaissant bien le régime tyrannique du CMRN, j'ai préféré endurer cette terrible situation dans le calme et la patience, pour épargner aux miens des actes de vandalisme, comme on en a vus et subis. Mais l'heure a sonné où on ne peut plus taire la vérité.

En réalité il ne s'agit dans cette affaire ni de contrats, ni de détournement d'argent. Je ne veux rien anticiper. Tôt où tard la vérité éclatera au grand jour.

Mais d'ores et déjà, je dis avec force conviction que c'est une histoire montée de toutes pièces pour des fins inavouables.

Comme l'a écrit Jeune Afrique dans son N° 1501 Page 6, l'Affaire ADJOVI cache une affaire d'Etat qui risque de faire mal en Guinée.

Las de supporter cette injustice à la fois écrasante, révoltante et intolérable, je lance un appel pressant et fraternel en direction de toutes les institutions et organisations démocratiques du pays, des Professeurs et Etudiants, de l'ordre des Avocats, de l'ordre des Médecins, des Autorités Religieuses, la Ligue Guinéenne des droits de l'homme, ainsi que toutes les personnes éprises de justice et de paix, afin qu'ils agissent auprès du Gouvernement, en vue de l'amener à constituer une Commission Nationale d'Enquête, chargée de faire la lumière et toute la lumière sur cette affaire du siècle qui perdure dans le silence mais qui n'est pas moins une bombe.

Fait à Abidjan, le 13 Juin 1991

El Hadj Alpha Kabiné Kaba

ADRESSE :

11 B.P. 2258 ABIDJAN 11

Tél : 26 92 17

ADDITIF

Cas spécial de mon fils Mohamed KABA

L'ancien Chef d'Etat Major de la Gendarmerie Nationale, l'ex-Lieutenant Colonel Lamine Magassouba Alias Magass a, pendant son séjour à Kankan à la tête de la 3è Zone Militaire, profité de ma situation d'exiler pour accaparer ma voiture Mercedes 280 SEL. La voiture était enfermée dans le garage, dans ma propre concession.

Les clés et les papiers se trouvaient avec mon fils Mohamed à Conakry.

Faute de clés, le Commandant de Zone a dû faire remorquer la voiture par les mécaniciens jusqu'au Camp Militaire. Et cela, sous les yeux impuissants de mon épouse Hadja

Niamacoron KABA, seule membre de la famille resté à Kankan pendant les événements tragiques que nous avons connus.

L'ex-Lieutenant-colonel Magass a offert gracieusement ladite voiture à son fils aîné Mamadou, qui la possède à l'heure où j'écris ces lignes. Tout Conakry peut en témoigner.

Affecté à Conakry en qualité de Chef d'Etat Major de la Gendarmerie Nationale, l'ex-Lieutenant-colonel Magass y trouvera mon fils Mohamed qu'il considèrera comme un élément gênant, eu égard à l'acte d'iniquité qu'il a commis par l'accaparement de notre voiture.

Tous les motifs seront alors inventés, et les moyens mis en œuvre pour le mettre en état d'arrestation en vue de l'empêcher d'entreprendre une quelconque démarche visant à récupérer la voiture.

C'est ainsi que le 29-03-1989, vers 05h00 du matin, Mohamed sera réveillé par un groupe de 4 gendarmes venus l'arrêter. Sommé, il ouvre la porte du salon. Le Chef de mission entre et lui remet une convocation (copie jointe en annexe) datée du 22-03-89 et visée la veille (28-03-89) par le Chef de quartier. Les 3 autres gendarmes attendaient sous la véranda. Pour tromper leur vigilance, Mohamed sollicite et obtient du gendarme l'autorisation de faire une toilette sommaire.

Il en profitera pour sortir par la petite porte de sa chambre à coucher donnant sur l'arrière-cour. Il a pris le chemin de l'exil depuis ce jour – Et le hasard l'a conduit à Bruxelles, puis au Luxembourg où il vit aujourd'hui en qualité de réfugié politique. Voir en annexe les attestations du Ministère des Affaires Etrangères de Grand-duché de Luxembourg.

Ce départ en catastrophe de mon fils du pays, a permis – sans nul doute – au « Jeune Prince » Mamadou Magassouba, de jouir librement de sa belle Mercedes. Et c'est bien l'effet recherché par l'ex-patron de la Gendarmerie Nationale.

De tels actes de la part des tenants du pouvoir, prouvent à suffisance que la Guinée est devenue une véritable jungle où ne règne que la loi du plus fort. Pensez-y !